

CONSEIL MUNICIPAL **COMPTE RENDU**

Nombres de Conseillers :

En exercice : 15

Présents : 14

Absents : 1

L'an deux mille vingt-six, le vingt mars à vingt heures, le Conseil Municipal, légalement convoqué le seize mars, s'est réuni à la Mairie, en session ordinaire, sous la Présidence de M. D. RAFFE, Maire de la Commune.

PRESENTS : Mmes ENTEM C, MERLAUD S, MICHAUD A, MONTUS A, ROTHER C, CORBINEAU P, MM DURAND L, GRANDE G, POULARD O, RAFFE D, MAGNY A, GRENON B, CAPPELLA B, BAYLE Q

ABSENTE EXCUSEE : Mme ROGER C

Mme ROGER C a donné pouvoir à M BAYLE Q

SECRETAIRE DE SÉANCE : Mme MONTUS A

DATE DE PUBLICATION : 24 mars 2026

Monsieur Le Maire déclare la séance ouverte, puis il donne la présidence au doyen, Monsieur Lionel DURAND, qui fait procéder à l'élection du Maire.

1. Élection du Maire

Il a été procédé à l'élection du Maire au scrutin secret et à la majorité absolue.

Le dépouillement de vote a donné les résultats ci-après :

- nombre de bulletins : 15
- nombre de suffrages déclarés nuls : 0
- nombre de suffrages déclarés blancs : 0

M RAFFE David a obtenu 15 voix.

M RAFFE David ayant obtenu la majorité absolue a été proclamé maire et a été immédiatement installé.

2. Fixation du nombre d'adjoints

Monsieur le Maire propose la création de 4 postes d'adjoints.

La Commune doit disposer au minimum d'un adjoint et au maximum d'un nombre d'adjoints correspondant à 30 % de l'effectif légal du conseil municipal soit 4 adjoints au maire maximum. A l'unanimité, le Conseil Municipal décide de créer quatre postes d'adjoint.

3. Élection des adjoints

Le Maire rappelle que les adjoints sont élus au scrutin secret de liste à la majorité absolue, sans panachage ni vote préférentiel par les membres du conseil municipal. Chaque liste est composée alternativement d'un candidat de chaque sexe.

Une liste de candidats aux fonctions d'adjoint au maire est déposée.

Elle est composée de M DURAND Lionel, Mme ENTEM Christine, M GRANDE Gilles et Mme MONTUS Adeline.

Il est ensuite procédé au vote.

- nombre de bulletins : 15
- nombre de suffrages déclarés nuls : 0
- nombre de suffrages déclarés blancs : 2

La liste de M DURAND Lionel a obtenu la majorité absolue avec 13 voix et a été immédiatement installé.

Ils ont pris rang dans l'ordre de cette liste.

Les conseillers communautaires sont désignés dans l'ordre du tableau du Conseil Municipal.
MM RAFFE David et DURAND Lionel sont désignés pour être conseiller communautaire à la Communauté de Commune Cœur de Saintonge.

4. Charte de l'élu local

M le Maire lit la Charte de l'élu local qui énumère les devoirs et droits des élus locaux.
Chaque conseiller municipal a signé un exemplaire.

QUESTIONS DIVERSES

La prochaine réunion du conseil municipal aura lieu le jeudi 02 avril 2026 à 20h30.

La composition des commissions municipales et la désignation des délégués des syndicats intercommunaux et mixtes figureront à l'ordre du jour.